



LE DÉPARTEMENT

PIECES A FOURNIR POUR UNE DEMANDE D'AIDE PERSONNALISEE

- du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA)
- du Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur (BAFD)

- La fiche de demande d'aide personnalisée
- Copie recto-verso de la carte nationale d'identité ou carte de séjour en vigueur du demandeur
-
- Copie du livret de famille
- Copie du dernier avis d'imposition
- Attestation de droits de la CAF de moins de 2 mois
- Pour les usagers non allocataire de la CAF et dans le cas des régimes spéciaux, MSA, EDF, SNCF : joindre le dernier bulletin de salaire
- Attestation d'inscription à la session de la formation générale (BAFA ou BAFD)
Pour le BAFD joindre : copie du BAFA ou copie d'un diplôme, titre ou certificat de qualification permettant d'exercer les fonctions d'animation, figurant à l'article 2 de l'arrêté du 9 février 2007 fixant les titres et diplômes permettant d'exercer les fonctions d'animation et de direction en séjours de vacances, en accueils sans hébergement et en accueils de scoutisme. Dans ce cas, il est nécessaire de justifier, dans les deux ans précédant l'inscription, de deux expériences d'animation d'une durée totale d'au moins 28 jours, dont une au moins en accueils collectifs de mineurs.
- Justificatif de l'habilitation délivrée par la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la cohésion sociale (à demander à l'organisme de formation)

**Le dossier complet devra être transmis :
par voie postale ou dématérialisée à l'adresse suivante :**

**DEPARTEMENT DU VAR
DIRECTION DES SPORTS ET DE LA JEUNESSE**

**Aides personnalisées
Rue Emile Ollivier – Bt l'Hélianthe
83000 TOULON LA RODE
varjeunesse_aides@var.fr**

IMPORTANT : TOUT DOSSIER INCOMPLET NE POURRA ETRE INSTRUIT ET VOUS SERA RETOURNE

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.

Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au Département du Var Direction des Sports et de la Jeunesse- Immeuble l'Hélianthe – rue Emile Ollivier – 83000 TOULON. Les demandes doivent être formulées par écrit en précisant le traitement concerné.

Les demandes doivent être formulées par écrit en précisant le traitement concerné. Pour toutes informations sur l'application de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés vous pouvez consulter le site de la commission nationale Informatique et Libertés <http://www.cnil.fr>